

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(à remettre au propriétaire du bien en vue de l'établissement
d'un dossier de diagnostic technique)

Je soussigné *[pour une société, indiquez les nom et prénom du représentant légal ou statutaire, précisez le nom social de la société / pour un exercice en nom personnel, précisez vos nom et prénom]*, adhérent à la Chambre des Diagnostiqueurs FNAIM, atteste sur l'honneur et conformément aux dispositions de l'article R. 271-3 du code de la construction et de l'habitation remplir les conditions de compétence, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 du même code.

Garantie de compétences :

[Personne morale : J'atteste que la Société (nom social) emploie des salariés [ou est constituée de personnes physiques] qui disposent des compétences certifiées par ... (nom de l'organisme certificateur) attestées par un certificat de compétence délivré par ... pour les diagnostics ... (intitulé des diagnostics pour lesquels la certification a été accordée)].

[Exercice en nom personnel : J'atteste que mes compétences [et celles de mes salariés] ont été certifiées par ... (nom de l'organisme certificateur) attestées par un certificat de compétence délivré par ... (nom de l'organisme certificateur) pour les diagnostics ... (intitulé des diagnostics pour lesquels la certification a été accordée)].

Organisation :

[Nom social de la société / Je] dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier de diagnostic technique.

[Énumération des différents moyens : nombre de personnes travaillant pour l'entreprise, locaux, outils de travail adaptés à l'exercice de la profession, types de logiciels utilisés, etc.].

Assurance :

[Nom social de la société] est assurée [J'ai souscrit une assurance] auprès de la compagnie ... sous le numéro ... pour un montant de ... euros¹ permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de la responsabilité civile professionnelle à raison des interventions garanties. Cette assurance est valable jusqu'au ... [préciser la durée de la reconduction le cas échéant].

Impartialité et indépendance

J'atteste que [nom social de la société / je] n'a [a] aucun lien de nature à porter atteinte à son [mon] impartialité et à son [mon] indépendance et que [nom social de la société / je] n'a [a] aucun intérêt commun avec le propriétaire du bien ni avec son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il est demandé d'établir un diagnostic.

J'ai conscience que toute fausse attestation expose aux sanctions prévues par les articles 441-1 et 441-7 du code pénal et que l'établissement d'un diagnostic sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe, en application de l'article R. 271-4 du code de la construction et de l'habitation. La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal.

Fait à ... , le ...

Signature

¹ 300 000 € minimum par sinistre et 500 000 € minimum par année d'assurance.